

# CEC :

## Droit Médical

---

### Coordinateurs du CEC

#### Coordinateur:

- Nom et Prénom: Pr Mohamed BEN DHIAB
  - E-mail:mbdhiab@yahoo.fr
- 

### Objectifs du CEC

Ce CEC a pour objectif d'offrir à des professionnels, qu'ils soient issus du milieu médical ou du milieu judiciaire, la possibilité de maîtriser les concepts fondamentaux du droit médical, applicables dans les diverses pratiques professionnelles. Il permet aussi de sensibiliser aux principaux concepts et outils de gestion des risques médico-légaux.

---

### Public cible

Cette formation s'adresse aux Professionnel de la santé ; Médecins hospitalo-universitaires, Médecins hospitalo-sanitaires, inspecteurs de la santé, médecins de libre pratique. Résident de médecine légale et autres universitaires de la santé (pharmaciens médecins dentistes), Juristes (magistrat, avocat, enseignants des facultés de droit,...).

---

### Capacité d'accueil

36 apprenants par promotion (Une promotion chaque année)

---

### Descriptif de l'enseignement

- **Démarrage du CEC:** L'enseignement de la formation a débuté au cours de l'année Universitaire 2017-2018
- **Durée d'études:** 1 an d'étude clôturé par un mémoire de fin d'études
- **Volume horaire:** 140heures théoriques soit 18 séminaires d'une journée (une journée/semaines) pour la formation théorique étalée sur 1 an
- **Modules enseignés:**

Tout au long de la formation, chaque apprenant aura un apprentissage qui comporte les modules suivants:

**Module 1:**Généralités sur le droit et le droit médical

**Module 2:**Responsabilité médicale

**Module 3:**Droits et protection du malade

**Module 4:**Droit et organisation des structures sanitaires publiques et privées

**Module 5:**Droit et organisations des professions médicales et paramédicales

**Module 6:**Concepts de sécurité sanitaire

- **Assiduité:**

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de C E C

Dépassé ce seuil, la validation du C E C en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen à la session principale.

Est déclaré défaillant (ne passe ni session principale ni de rattrapage et doit refaire le C E C avec la cohorte qui suit), tous candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

- **Journées d'études**

Les rencontres se feront chaque jeudi toute la journée (éventuellement demi journée) selon un organigramme préétabli à la faculté de médecine de Sousse (salle d'ED)

- **Modalités d'évaluations:**

**Session principale**

L'épreuve terminale comporte un examen écrit portant sur les notions théoriques noté sur 20 points et qui représentent **70 %** de la moyenne totale et qui englobe toutes les unités d'enseignement. Les activités de contrôle continu (préparation et présentation de sujets thématiques, confiées aux apprenants) constituent **30 %** de la moyenne.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu la moyenne totale supérieure ou=10 lors de la session principale doivent repasser l'examen lors de la session de rattrapage

#### Session de rattrapage

Une évaluation théorique sera programmée à la session de rattrapage noté sur 20 et qui représente 100% de la moyenne totale et qui englobe toutes les unités d'enseignement.

L'apprenant ayant validé l'examen théorique sera autorisé à soutenir son de mémoire en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre sur leurs lieux de travail et en fonction de leurs affinités avec tel ou tel module

#### Soutenance de mémoire de fin d'études.

Les sujets de mémoire des candidats sont inspirés du thème de droit médical. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie entre le candidat et les membres de jury sur le sujet.